



REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE PUBLIC

Procédure M_3000

Pouvoir adjudicateur : GCS UniHA – 83 Boulevard Marius Vivier Merle – 69003 LYON

Référents :

Référente administrative : julie.jadot@uniha.org

Référent technique : jean-marc.baratte@uniha.org

Objet du marché : Fourniture de stérilisateurs vapeur, de thermo-soudeuses et prestations associées

Procédure : Appel d'offres ouvert (articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique)

Technique d'achat : Accord-cadre à bon de commande

Date limite de remise des candidatures et des offres :

17/04/2026 à 12H00

REPONSE DEMATERIALISEE OBLIGATOIRE

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2962513&orgAcronyme=x7c>

TABLE DES MATIERES

1.	POUVOIR ADJUDICATEUR	4
2.	DESCRIPTION DU MARCHÉ	4
2.1	OBJET DU MARCHÉ	4
2.2	TYPE DE CONTRAT ET ESTIMATION DU MARCHÉ	4
2.3	DIVISION EN LOTS	4
2.4	DURÉE DU CONTRAT	5
3.	ORGANISATION DE LA PROCÉDURE	5
3.1	Forme de procédure	5
3.2	Echanges avec le GCS UniHA avant la remise des offres	5
3.3	Exclusion des offres contraires au règlement d'exécution 2025/1197 du 19 juin 2025 imposant des restrictions sur les dispositifs médicaux originaires de Chine	5
4.	LA REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS	6
4.1	Conditions de présentation des candidatures et des offres	6
4.2	Comment répondre à plusieurs lots	6
4.3	Forme juridique du candidat	7
4.3.1	Comment répondre en groupement ?	7
4.3.2	Précisions pour les prestations réalisées dans les DROM-COM	7
4.3.5	Précisions pour les sociétés nouvellement créées et le recours aux capacités d'autres opérateurs ...	7
5.	CONTENU DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	8
5.1	Contenu de la candidature	8
5.1.1	Documents à fournir par le candidat individuel ou le groupement	8
5.1.2	Documents à remettre en cas de Sous-traitance	9
5.2	Contenu de l'offre	9
5.2.1	Les pièces à remettre par le candidat dans le pli	9
5.2.2	Précisions sur le contenu de l'offre - Offres à caractère obligatoire	10
5.2.3	Précisions sur le contenu de l'offre - Offres sans caractère obligatoire	10



5.2.4	Délai de validite des offres	10
5.2.3	Variantes	10
6.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
6.1	Examen des candidatures	10
6.2	Examen des offres – Lot 1	11
6.2.1	Performance technique (45%), durabilité et amélioration des conditions de travail (15%)	11
6.3	Examen des offres – Lot 2	12
6.3.1	Performance technique (45%), durabilité et amélioration des conditions de travail (15%)	13
7	FIN DE PROCEDURE	14
7.1	Attribution	14
7.2	Notifications et signature du marché.....	14
8	VOIES ET DELAIS DE RECOURS	15
9	DONNEES A CARACTERE PERSONNEL COLLECTEES AUPRES DES CANDIDATS ET SOUSSIONNAIRES	15
10	CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN DES MARCHES)	16
11	CONSEILS AUX CANDIDATS	16
11.1	Respect de la date limite de remise des offres	16
11.2	Respect de la complétude des plis	17
11.3	Copie de sauvegarde	17
11.4	Erreurs à éviter par les candidats.....	18
12	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	18



1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Afin d'optimiser la commande publique dans le domaine de la santé, un Groupement de Coopération Sanitaire (G.C.S.) dénommé UniHA a été constitué par les établissements de santé adhérents du GCS UniHA.

En application de son activité de centrale d'achat au sens de l'article L.2113-2 du Code de la commande publique et conformément à l'objet du GCS arrêté dans sa convention constitutive, le présent marché est passé par le GCS UniHA, pouvoir adjudicateur de l'accord-cadre, pour le compte des établissements membres dont la liste est annexée au présent CCAP (annexe 1).

Les établissements bénéficiaires du présent marché sont pouvoir adjudicateur dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre au sens où ils émettent leurs bons de commande directement auprès du titulaire du marché, et sont responsables de l'exécution des prestations objet du marché à l'égard du titulaire retenu.

2. DESCRIPTION DU MARCHE

2.1 OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet la fourniture de stérilisateurs vapeur, de thermo-soudeuses et les prestations associées.

Le périmètre des prestations est défini au CCTP.

2.2 TYPE DE CONTRAT ET ESTIMATION DU MARCHE

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum en montant pour chaque lot comme suit :

- Lot 1 : montant maximum de 46 M€ TTC
- Lot 2 : montant maximum de 13 M€ TTC.

Le montant maximum s'entend, pour chaque lot, comme un montant maximum de commande réalisé par l'ensemble des établissements bénéficiaires du lot concerné.

2.3 DIVISION EN LOTS

Le présent marché se divise en 2 lots comme suit :

- Lot 1 : Stérilisateurs vapeur et prestations associées ;
- Lot 2 : Thermo soudeuses et prestations associées



Chaque lot est mono attributaire.

2.4 DUREE DU CONTRAT

La durée du marché est de 16 ans maximum, selon les précisions apportées à l'article 3.2 du CCAP.

3. ORGANISATION DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés répondent à la présente consultation dans le respect des règles suivantes :

3.1 FORME DE PROCEDURE

La présente procédure est une procédure d'appel d'offres : les candidats intéressés doivent remettre tous les éléments demandés à l'article 5 du présent document avant la date limite de remise des offres et aucune négociation ne pourra avoir lieu.

3.2 ECHANGES AVEC LE GCS UNIHA AVANT LA REMISE DES OFFRES

Avant de déposer leurs plis, les candidats sont autorisés à interroger le GCS UniHA sur la compréhension de la procédure et du cahier des charges.

Les échanges devront se faire via le profil acheteur à l'adresse suivante mentionnée en page de garde.

Ce mode de transmission est obligatoire pour l'ensemble des échanges (présentation des candidatures et des offres, demandes de régularisation ou de précision éventuelle et réponse à ces demandes).

Les échanges s'effectuent en langue française.

Le GCS UniHA pourra ne plus répondre aux questions formulées 8 jours calendaires avant la remise des offres. Il pourra également ne pas répondre aux questions pour lesquelles une réponse a déjà été apportée, ou aux questions sans rapport avec la compréhension du cahier des charges, ou encore aux questions remettant en cause la stratégie d'achat du marché.

Lorsque le GCS UniHA apporte une réponse, elle est adressée sur le profil acheteur visé ci-avant à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, au plus tard six jours avant la date limite de remise des plis.

3.3 EXCLUSION DES OFFRES CONTRAIRES AU REGLEMENT D'EXECUTION 2025/1197 DU 19 JUIN 2025 IMPOSANT DES RESTRICTIONS SUR LES DISPOSITIFS MEDICAUX ORIGINAIRES DE CHINE

En application du règlement (UE)2022/1031 IMPI et du règlement d'exécution (UE) 2025/1197, les offres faites par des opérateurs économiques dont la nationalité est celle de la république populaire de Chine (RPC) seront éliminées, sauf hypothèse où, en application du a) du paragraphe 1 de l'article 9 du

règlement IMPI précité, seules des offres soumises par des opérateurs économiques originaires de la RPC sont reçues dans les délais et sont recevables (ni irrégulières, ni acceptables ni inappropriée au sens des articles L.2152-1 et suivants du code).

Au sens du présent article, les opérateurs économiques dont la nationalité est celle de la Région administrative spéciale (RAS) de Hong-Kong ou des Territoires douaniers séparés de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu ne sont pas considérés comme des opérateurs dont la nationalité est celle de la RPC, compte tenu du fait que la RAS et ces Territoires douaniers séparés sont parties à l'Accord sur les marchés publics conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

La nationalité des opérateurs économiques est déterminée par application des règles de l'article 3 du règlement IMPI précité.

4. LA REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS

4.1 CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La langue française est la seule langue autorisée pour la rédaction des candidatures et des offres.

Les offres chiffrées des candidats doivent nécessairement être exprimées en euros.

Les documents remis n'ont pas à être obligatoirement signés au stade du dépôt des offres. Seul le contrat lui-même (l'acte d'engagement) devra être signé à l'issue de la procédure d'attribution.

Le pli est remis en une seule fois. Si un nouveau pli est envoyé via PLACE par le même candidat, celui-ci annule et remplace l'offre précédente qui n'est pas ouverte.

Les dépôts de plis effectués par erreur en dehors du profil acheteur ou dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Les candidats sont invités à respecter les règles de nommage suivantes :

- Pour le dossier de candidature : DC_*nom du fichier*_*nom du candidat*
- Pour le dossier d'offre technique : DT_*nom du fichier*_*nom du candidat*
- Pour le dossier d'offre financière : DF_*nom du fichier*_*nom du candidat*

Il est recommandé aux candidats d'éviter de déposer des fichiers dont la taille est supérieure à 1 Giga.

4.2 COMMENT REpondre A PLUSIEURS LOTS



Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un seul lot, ou pour tous les lots.

Les candidats ne peuvent pas en revanche présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

4.3 FORME JURIDIQUE DU CANDIDAT

Les candidats peuvent se présenter en candidat individuel ou en groupement. Ils peuvent également présenter une offre comprenant de la sous-traitance.

4.3.1 COMMENT REPONDRE EN GROUPEMENT ?

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les documents administratifs exigés au paragraphe 5.1 du présent règlement, sous peine d'élimination du groupement.

Le dossier de candidature devra identifier la part des prestations réalisées par chaque co-traitant.

Les candidats ont la possibilité de présenter, pour chaque lot, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Cependant il n'est pas possible de présenter pour le même lot plusieurs offres en agissant en tant que mandataire de plusieurs groupements.

Aucune forme de groupement n'est imposée.

4.3.2 PRECISIONS POUR LES PRESTATIONS REALISEES DANS LES DROM-COM

Dans l'hypothèse où, pour les besoins de la réalisation de prestations dans les DROM COM, le candidat est conduit à faire appel à des distributeurs ou partenaires locaux, ces derniers devront être identifiés en qualité de co-traitant de groupement d'opérateur économique ou de sous-traitant.

4.3.5 PRECISIONS POUR LES SOCIETES NOUVELLEMENT CREEES ET LE RECOURS AUX CAPACITES D'AUTRES OPERATEURS

Pour les entreprises et sociétés nouvellement créées, le candidat présente tous les justificatifs qu'il juge nécessaires afin d'attester de sa capacité financière, technique et professionnelle à exécuter le marché (documents comptables et références notamment). Le pouvoir adjudicateur appréciera le caractère suffisant ou non des documents présentés.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.

Dans ce cas, le candidat :

- Justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant les éléments de candidature de cet opérateur requis à l'article 5.1 du présent règlement de consultation ;
- Apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché via une attestation sur l'honneur de l'opérateur économique indiquant qu'il s'engage à mettre ses moyens à disposition du candidat tout au long de l'exécution du marché objet de la présente consultation.

5. CONTENU DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

5.1 CONTENU DE LA CANDIDATURE

5.1.1 DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT INDIVIDUEL OU LE GROUPEMENT

Les candidats doivent fournir :

1) Une lettre de candidature

Cette lettre de candidature peut être :

- Soit le modèle de dossier candidature proposé par UniHA (Annexe 1 au RC « modèle dossier de candidature équivalent DC1 et DC2 ») dûment complété selon que le candidat est un candidat individuel ou un groupement -> **ce format simplifié pour les candidats est vivement recommandé** ;
- Soit un **DUME** ou les formulaires DC1 et DC2 ou tout document équivalent dûment complétés des renseignements suivants (en cas de groupement, chaque co-traitant doit fournir les renseignements demandés) :

1- Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat :

- ☒ Déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** du candidat et, le cas échéant, le **chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public**, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- ##### 2) Une déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat individuel ou que chaque co-traitant en cas de groupement n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique. Cette déclaration sur l'honneur n'est pas nécessaire si les candidats ont coché la case correspondante dans le dossier de candidature (modèle UniHA, ou DUME ou DC1).

5.1.2 DOCUMENTS A REMETTRE EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit une déclaration de sous-traitance (annexe 1 du présent RC) mentionnant :

- La nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles (présentation des moyens humains et des ressources matérielles) et financières (déclaration du chiffre d'affaires sur les 3 dernières années) du sous-traitant ;
- Les engagements du sous-traitant relatifs au traitement des données personnelles (conformément au règlement général de protection des données – RGPD).

Le candidat remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

NB : L'attributaire est réputé, en signant le DC4, avoir accompli auprès de son sous-traitant les obligations qui s'imposent en application de l'article L.8222-1 du Code du travail.

La notification du contrat emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

5.2 CONTENU DE L'OFFRE

5.2.1 LES PIÈCES A REMETTRE PAR LE CANDIDAT DANS LE PLI

Le candidat remet à l'appui de son offre les éléments suivants :

- **Une offre technique** comprenant :

- L'annexe 1 du CCTP - Le Questionnaire d'évaluation du critère de performance technique renseignée conformément aux consignes données ainsi que les pièces exigées à l'appui ;
- L'annexe 2 du CCTP – Le questionnaire AFIB

⚠ Il est exigé des candidats que l'annexe 1 du CCTP soit déposée sous son format Excel.

- Toute la documentation technique nécessaire venant notamment en appui de l'annexe 1 du CCTP comme :
 - Les notices et documentations techniques de tous les équipements proposés et certifications le cas échéant

- **Une offre financière** comprenant :

- Le bordereau des prix unitaire BPU en format Excel selon les lots (1 BPU par lot) respectant, pour le lot 1, les consignes des articles 5.2.2 et 5.2.3 ci-dessous.
- L'attestation sur l'honneur relative aux sanctions prises à l'encontre des opérateurs russes. En cas d'absence de l'attestation dans le pli, une demande de régularisation pourra être adressée au candidat par UniHA, au plus tard avant l'attribution du contrat.

5.2.2 PRECISIONS SUR LE CONTENU DE L'OFFRE - OFFRES A CARACTERE OBLIGATOIRE

Les candidats doivent proposer une offre pour chaque équipement qualifié de « obligatoire » dans le BPU.

Dans le cas contraire son offre sera déclarée irrégulière.

A défaut d'offre différente, de ceux de la gamme standard/éco, pour les équipements obligatoires de la gamme premium, les candidats devront reproduire l'offre faite pour les équipements obligatoires de la gamme standard/éco dans l'offre d'équipements obligatoires de la gamme premium.

Les besoins nécessitant une offre obligatoire, portant la mention « Offre obligatoire » dans le BPU, représentent 90% du montant estimatif du marché.

5.2.3 PRECISIONS SUR LE CONTENU DE L'OFFRE - OFFRES SANS CARACTERE OBLIGATOIRE

Les candidats peuvent proposer une offre pour les prestations indiquées comme facultatives. L'absence d'offre sur ces prestations ne rendra pas l'offre irrégulière.

Les prestations offertes ne pourront représenter plus de 10% du montant estimatif du marché.

5.2.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

6 mois à compter de la date limite de réception de chaque offre.

5.2.3 VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées : les candidats ne peuvent pas proposer d'autres produits/services/prestations que celles demandées dans le CCTP et autorisées dans le présent règlement de consultation.

6. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures sont sélectionnées au regard :

- De la capacité économique et financière des candidats à assurer les prestations objet du marché.



La capacité économique et financière sera appréciée sur la base du chiffre d'affaires général et du chiffre d'affaires dédiés à l'objet de la prestation.

Les candidats ne remplissant pas les capacités suffisantes peuvent être rejetés sans examen de leur offre.

6.2 EXAMEN DES OFFRES – LOT 1

Pour le lot 1, les offres seront jugées sur la base des critères suivants :

- Performance technique (45%)
 - Fonctionnalités (20%)
 - Performances opérationnelles (50%)
 - Prestations de service (30%)
- Durabilité et amélioration des conditions de travail et de sécurité (15%)
 - Durabilité (30%)
 - Amélioration des conditions de travail et de sécurité (70%)
- Performance économique (40%)
 - Coût des équipements obligatoires, des prestations associées (installation, formation & qualification) ainsi que leurs maintenances sur une durée de 12 années (5 années de maintenance préventive et 5 années de maintenance tout risque post garantie)

En cas d'égalité de note finale, l'offre ayant obtenue la note la plus élevée dans le critère qui dispose de la pondération la plus forte sera considérée comme économiquement la plus avantageuse.

6.2.1 PERFORMANCE TECHNIQUE (45%), DURABILITE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (15%)

La performance, la durabilité, et l'amélioration des conditions de travail seront jugées sur la base des sous-critères présentés dans le tableau ci-dessous.

Chaque sous-critère sera évalué sur la base des réponses apportées par les candidats au questionnaire technique, de l'annexe 1 du CCTP, Questionnaire d'évaluation du critère de performance technique QT et de la documentation technique associée.

Critères	Pondérations	Sous-critères	Pondérations	Sous-critères	Pondérations	Sous-critères	Pondérations
Performance technique	45%	Fonctionnalités	20%	Fonctionnalités générales	50%		
				Chargement et déchargement de l'équipement	25%		
				Configurations	25%		
		Performances opérationnelles	50%	Performance de la stérilisation	75%		
				Encombrement Capacité d'accueil / de chargement	25%		
		Prestations de service	30%	Installation et mise en service	30%	Moyens humains	30%
						Moyens matériels	35%
						Délais	35%
				Garantie et maintenance	70%	Engagements de service de maintenance	50%
						Contenu des contrats de maintenance	25%
						Garantie	25%
Durabilité et amélioration des conditions de travail et de sécurité	15%	Durabilité	30%				
		Amélioration des conditions de travail et de sécurité	70%	Contrôle & sécurité	70%	Contrôles	50%
						Traçabilité et supervision	20%
						Sécurité	30%
				Conditions de travail	30%	Amélioration des conditions de travail	60%
						Formation des utilisateurs	40%

6.3 EXAMEN DES OFFRES – LOT 2

Pour l'attribution de l'accord cadre, les offres seront jugées sur la base des critères suivants :

- Performance technique (45%)
 - Fonctionnalités & performances (60%)
 - Prestations de service (40%)
- Durabilité et amélioration des conditions de travail et de sécurité (15%)
 - Durabilité (30%)
 - Amélioration des conditions de travail et de sécurité (70%)
- Performance économique (40%)

- Coût des équipements obligatoires, des prestations associées (installation, formation & qualification) ainsi que leurs maintenances sur une durée de 12 années (10 années de maintenance préventive post garantie)

En cas d'égalité de note finale, l'offre ayant obtenue la note la plus élevée dans le critère qui dispose de la pondération la plus forte sera considérée comme économiquement la plus avantageuse.

6.3.1 PERFORMANCE TECHNIQUE (45%), DURABILITE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (15%)

Ces critères seront jugés sur la base des sous-critères présentés dans le tableau ci-dessous.

Chaque sous-critère sera évalué sur la base des réponses apportées au questionnaire technique, de l'annexe 1 du CCTP, Questionnaire d'évaluation du critère de performance technique QT.

Critères	Pondérations	Sous-critères	Pondérations	Sous-critères	Pondérations	Sous-critères	Pondérations
Performance technique	45%	Fonctionnalités & Performances	60%	Présentation générale	40%		
				Configurations	20%		
				Performances opérationnelles	40%		
		Prestations de service	40%	Installation et mise en service	30%	Moyens humains	30%
						Moyens matériels	30%
						Délais	40%
				Garantie et maintenance	70%	Engagements de service de maintenance	50%
						Contenu des contrats de maintenance	25%
						Garantie	25%
Durabilité et amélioration des conditions de travail et de sécurité	15%	Durabilité	30%				
		Amélioration des conditions de travail et de sécurité	70%	Contrôle & sécurité	70%	Contrôles	40%
						Traçabilité et supervision	30%
						Sécurité	30%
				Conditions de travail	30%	Amélioration des conditions de travail	70%
						Formation des utilisateurs	30%

7 FIN DE PROCEDURE

7.1 ATTRIBUTION

L'attributaire devra fournir impérativement, dans un délai mentionné dans un courrier qui lui sera adressé et qui ne pourra être supérieur à **10 jours** :

- Un numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ;
- Une attestation de régularité sociale URSSAF datant de moins de 6 mois ;
- Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois ;
- Le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers datant au moins de l'année civile en cours et à jour.

(Cf. Annexe 3 RC : Notice explicative « *Quelles sont les pièces à produire par l'attributaire d'un marché public ?* »)

Si ces pièces ne sont pas produites par l'attributaire, son offre devra être rejetée et le pouvoir adjudicateur attribue les marchés dans l'ordre du classement mentionné dans le rapport de choix.

Afin de permettre un traitement plus rapide des formalités d'attribution du marché, les soumissionnaires sont autorisés à remettre, dès la remise de leur pli, les documents cités au présent article, s'ils n'ont pas déjà fourni ces pièces à l'occasion d'une autre procédure UniHA.

7.2 NOTIFICATIONS ET SIGNATURE DU MARCHÉ

Le(s) soumissionnaire(s) dont l'offre (les offres) n'est (ne sont) pas retenue(s) et en est (sont) informé(s) par courrier adressé depuis la plate-forme de dématérialisation sur laquelle le DCE a été mis à disposition.

La notification du marché à chaque attributaire consiste à notifier l'acte d'engagement signé et l'ensemble des pièces contractuelles mentionnées dans le CCAP, par voie électronique, via le profil acheteur. La notification via le profil acheteur vaut notification du marché, y compris dans l'hypothèse où l'acte d'engagement est signé manuscritement. Dans cette hypothèse, l'acte d'engagement comprenant la signature originale manuscrite des deux parties sera conservée par le pouvoir adjudicateur.

Conformément à l'article 3.1.2 du CCAG FCS, la date de notification du marché correspond à la date de la première consultation du document qui a été adressé au soumissionnaire, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique ou, à défaut de consultation dans un délai de 8 jours à compter de la mise à disposition du document sur le profil acheteur, à l'issue de ce délai.



La signature de l'acte d'engagement seul vaut signature de l'ensemble des pièces contractuelles.

8 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La présente procédure est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Lyon :

Palais des juridictions administratives
184, rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03

Téléphone : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Rappel :

Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché.

Le candidat peut, s'il le souhaite, introduire un recours en contestation de validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

9 DONNEES A CARACTERE PERSONNEL COLLECTEES AUPRES DES CANDIDATS ET SOUMISSIONNAIRES

En application de l'article 13 du RGPD, le GCS UniHA informe les candidats et soumissionnaires des obligations suivantes :

- 1- Identification de l'acheteur :** le GCS UniHA dont les coordonnées sont mentionnées en page de garde du présent règlement de consultation.
- 2- Coordonnées du DPO du GCS UniHA :** dpo@uniha.org
Lorsqu'une personne souhaite exercer un des droits dont elle dispose en vertu du RGPD, le sous-traitant répond au nom et pour le compte du responsable de traitement pour les données faisant l'objet de la sous-traitance prévue par le présent contrat et en avertit le responsable des données du responsable du traitement à l'adresse ci-dessus.
- 3- Données personnelles traitées :** les noms, prénoms, fonctions, coordonnées, expériences, des personnes mentionnées dans le dossier de candidature du candidat.

- 4- **Finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel ainsi que la base juridique du traitement** : procédure de passation de l'accord-cadre dont l'objet est défini dans le présent règlement de consultation ; analyse des candidatures et offres ; attribution de l'accord-cadre ; mise à disposition de ou des offres retenue(s) au profit des établissements adhérents de UniHA ; conservation et archivage des pièces de l'accord-cadre.
- 5- **Durée du traitement** : dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et du Code du patrimoine. Ainsi, la durée de conservation de ces données est encadrée par les règles liées à l'archivage des documents d'un marché public.
- 6- **Les destinataires des données à caractère personnel** : Direction générale de UniHA ; Direction juridique de UniHA ; filière Dispensation des Produits de Santé (DPDS) du GCS UniHA ; service renommage du GCS UniHA ; responsable de la centrale d'achat du GCS UniHA ; direction des achats des établissements adhérents pour les besoins de l'exécution des prestations liées à l'accord-cadre ; services en charge des commandes ; service financier et comptabilité des établissements adhérents pour le traitement des paiements.

10 CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN DES MARCHES)

Catégorie	Désignation
33191000-5	Dispositifs de stérilisation, de désinfection et d'hygiène
33191110-9	Autoclaves
33191110-9	Stérilisateurs
33100000-1	Equipements médicaux
50421000	Service de réparation et d'entretien de matériel médical
75310000-2	Services de prestations

11 CONSEILS AUX CANDIDATS

11.1 RESPECT DE LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Il est vivement recommandé d'anticiper le temps nécessaire à la remise des plis sur le profil acheteur afin que le pli puisse parvenir avant la date limite de remise des offres indiqué en page de garde du présent document.



En effet, aucun pli ne pourra être ouvert après cette date et devra donc être rejeté d'office si aucune copie de sauvegarde n'a parallèlement été adressée dans les conditions prévues à l'article 11.3 du présent RC.

Les plis sont obligatoirement **remis de manière dématérialisée** sur la plate-forme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> et dans l'espace de consultation créé spécifiquement pour la présente procédure.

11.2 RESPECT DE LA COMPLETUDÉ DES PLIS

Il convient, pour chaque candidat, de vérifier avant le dépôt des plis que l'ensemble des documents exigés aux articles 5.1 et 5.2 du RC ont été produits afin de ne pas être exposé à une irrégularité.

En effet, un pli qui ne contient pas tous les documents est susceptible de faire l'objet d'un rejet sans possibilité de régularisation.

11.3 COPIE DE SAUVEGARDE

Vous avez la possibilité de transmettre, parallèlement au pli dématérialisé à déposer obligatoirement sur la plateforme dans les conditions précédemment rappelées, une copie de sauvegarde de votre offre avant la date limite de remise des offres sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Seules les copies de sauvegarde sont à remettre à l'adresse suivante :

CH de Troyes
GCS UniHA – Union des Hôpitaux pour les Achats
Filière Dispensation des Produits De Santé (DPDS)
101 Avenue Anatole France, bâtiment O niveau 0, 10 000 Troyes

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.



Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par le pouvoir adjudicateur.

11.4 ERREURS A EVITER PAR LES CANDIDATS

Les erreurs courantes à éviter, sans que la liste ci-dessous ne soit exhaustive, sont les suivantes :

- Oubli de certains documents exigés aux articles 5.1 et 5.2 du présent RC ou informations exigées incomplètes
- Envoi tardif du pli
- Dépôt du pli dans un espace de consultation différent de la présente consultation.

12 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation mis à la disposition des candidats contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation et ses annexes :
 - Annexe 1 : La déclaration de sous-traitance à remettre, le cas échéant, au dépôt de l'offre ;
 - Annexe 2 : Modèles de dossier de candidature candidat individuel/groupement
 - Annexe 3 : Notice explicative « *Quelles sont les pièces à produire par l'attributaire d'un marché public ?* »
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe :
 - Annexe 1 : Liste des adhérents UniHA;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe 1 : Le questionnaire d'évaluation du critère de performance technique QT à compléter par lot
 - Annexe 2 : Le questionnaire AFIB - Evaluation SSI à compléter par lot
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- L'attestation sur l'honneur relative aux sanctions prises contre les opérateurs russes.